



Choix du statut juridique (sarl, eurl...???)

Par **afr255**, le **24/02/2011 à 10:43**

Bonjour,

Je souhaite créer une entreprise commercial d'achat/vente.
Je suis actuellement en activité (employé) et souhaite garder mon emploi.
Je serais seul sur ce projet, qui ne nécessite pas ou peu d'investissement de départ.

Je prévois un CA en année 1 de 18000 euros par ans .
En année 2, mon objectif est de 23000 euros.
En année 3: 27000 euros (croisière).

La marge serait de 30%

Quel serait le statut juridique le plus adapté pour ce cas. Je pense en particulier à la fiscalité.
Je souhaiterais être imposé uniquement sur les bénéfices (a contrario du statut d'autoentrepreneur si je ne me trompe).

Vous remerciant pour votre aide.

Bien Cdt

Par **edith1034**, le **24/02/2011 à 11:55**

BONJOUR

ce qui m'inquiète dans votre projet, c'est le peu de marge de votre activité pour pouvoir payer les charges du statut d'autoentrepreneur dans lequel vous ne pouvez rien déduire

j'ai pu constater ce type de difficultés, vis à vis des auto-entrepreneurs qui ne déduisent par leurs coûts réels

ce statut est plus adapté aux services ou au commerce avec des coefficients 2.2 ou plus

dans votre cas ce serait peut être bien de commencer par une EURL

pour tout savoir et avoir des statuts gratuits d'eurl

<http://www.fbls.net/eurlstat.htm>

ou plus souple de gestion, par une SASU

pour tout savoir sur la SASU

<http://www.fbls.net/sasinfo.htm>

Par **afr255**, le **25/02/2011 à 14:20**

Merci pour votre réponse.

Quelle est la différence de l'EURL avec la SARL uni-personnel?

Merci

Par **edith1034**, le **25/02/2011 à 15:47**

c'est la même chose c'est pour ça que dans les statuts d'eurl il est indiqué sarl